

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil à huis clos par visioconférence, lundi le 16 novembre 2020 à 18 h 30.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 0 (huis clos)

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu et renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

- 1) **COVID-19 - Séance extraordinaire du 16 novembre 2020 à huis clos et par visioconférence**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Musée National de la Photographie Desjardins – Projet Escapade photo; emplacement de l'affiche**
- 4) **Période de questions**
- 5) **Levée de l'assemblée**

1. **COVID-19 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance extraordinaire ce 16 novembre par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence mesdames Hélène Laroche, mairesse, Annie Gentesse et Marthe Garneau, conseillères municipales, messieurs Pierre Lavigne, Sylvain Baron et Sylvain Jacques, conseillers municipaux ainsi que madame Lucie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Vincent Chalifour, greffier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 18 novembre 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

5293.11.20 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- que la présente séance sera enregistrée et rendue disponible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

5294.11.20 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. MUSÉE NATIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE DESJARDINS – PROJET ESCAPADE PHOTO; EMPLACEMENT DE L’AFFICHE

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 10 novembre 2020);

Considérant que le parc Guévremont est situé dans une zone assujettie aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA # 321;

5295.11.20 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'autoriser l'installation de l'affiche en lien avec le « projet Escapade Photo » du Musée National de la Photographie Desjardins au parc Guévremont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(À huis clos, aucune question)

5) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 18 h 41.

Signé :

Hélène Laroche, *mairresse*

Vincent Chalifour, *greffier*